



Association
Sécurité Est Lausannois

Conseil intercommunal
Commission de gestion

PREAVIS N° 08-2021 « BUDGET 2022 »

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 25 novembre 2021

La Commission de gestion, composée de Madame Anne Schranz, présidente, Madame Daphnée Schäppi et de Messieurs Didier Bérard et Laurent Witschi a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 8 novembre 2021 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé seule, puis a été rejointe par le Lt-colonel Dan-Henri Weber, commandant de police et secrétaire du CoDir, et par M. Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir.

Les membres de la commission ont pu poser les questions souhaitées et des explications précises et étayées ont été fournies. La commission remercie les représentants du CoDir pour ces échanges.

Préambule

Il s'agit du onzième budget présenté à l'ASEL. Il est en très légère baisse par rapport au budget 2021 (-0,1%) et démontre une nouvelle fois que les dépenses sont maîtrisées. La comparaison avec les comptes 2020 indiquent une augmentation de 1,7% qui est résumée dans le préavis.

La majorité des montants mis au budget se base sur les montants des comptes 2020 ou ceux du budget 2021. L'exercice 2020 était cependant particulier avec l'apparition de la pandémie et de ses impacts sur l'organisation du travail. Certains éléments du budget sont repris du budget 2021 lorsque les dépenses ont été reportées en 2022. Pour les postes concernant le personnel et l'informatique, les montants sont dictés ou proposés par les mandataires RH de la ville de Pully ou par le Service informatique de Pully qui fournissent ces services à l'association.

Fascicule du préavis

Concernant les variations de l'effectif du personnel du tableau en bas de la page 3, un assistant de police au back office ne sera pas remplacé et le travail sera redistribué au niveau du poste supplémentaire à police secours.

La traditionnelle question sur la recherche de policiers formés est revenue. La situation évolue au niveau des cantons voisins de Fribourg et du Valais et il manque déjà une cinquantaine de policiers sur le canton de Vaud. La concurrence entre les corps de police s'est amenuisée car les conditions et les statuts se sont unifiés et les policiers ont les mêmes prérogatives. Ainsi le paramètre du domicile, avec la proximité du lieu de travail, devient un atout important. Le problème d'effectif va s'accroître au niveau de notre association avec le départ en retraite, dans les prochains 5 ans, de plusieurs membres du personnel, en particulier au niveau des cadres. Il sera très difficile de trouver du personnel formé et il faudra donc envisager de former plus d'aspirants de police par année et par école. Dans le budget 2022, deux aspirants supplémentaires sont comptés.

Brochure du budget

P. 1 – 600.3099 : La soirée du personnel n'a pas été organisée en 2021, mais comme pour les employés de la ville de Pully, le personnel de l'association a reçu un panier garni de différents produits locaux.

P. 2 – 600.3801 : la nouvelle attribution au fonds de renouvellement informatique permet de réalimenter ce fonds, vidée suite à la décision de la participation d'environ CHF 520'000 pour l'investissement du nouveau système d'information central des polices vaudoises : projet Odysée (préavis 04-2019).

L'informatique devient un élément de plus en plus important dans le travail de la police.

P. 2 – 612.3116 : En comparant avec le budget de ce poste sur plusieurs années, on constate une diminution importante des montants. S'agissant de matériel spécialisé, celui-ci n'a pas besoin d'être renouvelé chaque année (par exemple les radios Polycom).

P. 3 – 613.3116 : c'est à la suite d'une visite d'un responsable de la sécurité du travail au local de la signalisation routière (situé au chemin de la Damataire) que des travaux pour un montant de CHF 10'000 doivent être effectués. Le solde pour le renouvellement du matériel se répartit comme suit :

- appareil SAT : 69'000.-
- radar mobile : 110'000.-
- appareil de comptage TMS : 4'200.-

Pour répondre aux recours des automobilistes « flashés », le radar mobile doit être conforme aux dernières réglementations et permettre des photos de bonne qualité pour les preuves.

P. 3 – 613.3184 : une partie des créances sont abandonnées. Le motif principal est lié aux délais échus, surtout lorsqu'il s'agit de véhicules étrangers. Le budget se base sur le prorata d'encaissements constatés ces dernières années.

P. 3 – 613.4310 : l'émolument pour ouvrir un dossier Secutel se monte à CHF 60. Les interventions pour aider les personnes ne sont pas facturées. Police Est-Lausannois est un des rares corps de police qui acceptent d'être mis en 3^e position d'alarme pour le service Secutel. Dans les autres régions, le service peut être fourni par la société Securitas.

P. 3 – 613.4370 : le montant de produits des amendes était trop bas comparativement aux comptes précédents. Il a été relevé dans ce budget. Les policiers n'ont aucun objectif de quota d'amende. L'objectif est sur le nombre de patrouilles à effectuer. Ce qui a pour conséquence de faire plus de prévention envers les différents usagers de la route, mais également plus de sanctions. Avec le confinement en 2020, il y avait moins de trafic, mais plus rapide. Le trafic est revenu à la normale, mais les mauvaises habitudes de vitesse sont restées...

P. 4 – 630.3524 : il faut lire frais médicaux des personnes indigentes dans les remarques et observations de ce poste.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous propose d'adopter la conclusion telle qu'énoncée dans le préavis N° 08-2021, soit de valider le budget 2022 de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

Pully, le 15 novembre 2021

Anne Schranz, Pully, présidente

Didier Bérard, Belmont, rapporteur

Daphnée Schäppi, Savigny

Laurent Witschi, Paudex